DIRIGEANTS DE TPE — RÉF. TPE-09

Travail dissimulé et contrôle URSSAF : les vrais **risques**

Le travail dissimulé est le risque social le plus lourd pour un dirigeant de TPE, et il ne vise pas que le « travail au noir » : des heures payées en liquide, un auto-entrepreneur qui travaille comme un salarié ou un proche qui aide tous les jours suffisent.

DURÉE	FORMATS	TARIF	RECONNAISSANCE
21 h selon le format	**3 formats** Présentiel à Nice · À distance, en visio · 100 % en ligne	**Dès 420 €** HT par participant · selon la modalité	**Attestation de fin de formation** de fin de formation

DURÉE ET TARIFS PAR MODALITÉ

100 % EN AUTONOMIE
E-learning
420 € HT par participant

Durée	**21 h, à votre rythme**
Prix de l'heure	**20 € HT**
Participants	**Individuel**
Accès	**3 mois**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Présentiel à Nice
735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**Nice, 6 place Auguste Blanqui**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Distanciel en visio
735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**À distance, en visio**

Formation individuelle ou personnalisée possible sur devis. Prix par participant, hors taxes, calculés sur la durée de la formation.

POURQUOI CETTE FORMATION

Le travail dissimulé est le risque social le plus lourd pour un dirigeant de TPE, et il ne vise pas que le « travail au noir » : des heures payées en liquide, un auto-entrepreneur qui travaille comme un salarié ou un proche qui aide tous les jours suffisent. Et un contrôle URSSAF peut arriver dans n'importe quelle TPE, qui trouve souvent des erreurs sans aucune fraude volontaire. Le dirigeant qui connaît ses droits et prépare ses pièces paie beaucoup moins que celui qui subit. La loi fraudes du 25 juin 2026 a renforcé les moyens de l'URSSAF et les sanctions.

POUR QUI

Tous dirigeants employeurs, priorité restauration, commerce, BTP, services à la personne, nettoyage

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- ✓ Reconnaître les formes de travail dissimulé, y compris celles qu'on ne voit pas comme telles
- ✓ Mesurer ce qu'un redressement coûte vraiment
- ✓ Sécuriser le travail des proches, des indépendants et des extras
- ✓ Préparer un contrôle dès l'avis reçu
- ✓ Répondre à une lettre d'observations et contester dans les délais

LE PROGRAMME

01 Démarrage — 30 min
Accueil · Test de positionnement · Présentation du cas fil rouge

02 Ce que la loi appelle travail dissimulé, et les zones grises — 3 h
Dissimulation d'activité et d'emploi salarié (pas de DPAE, pas de bulletin, ou moins d'heures sur le bulletin que d'heures travaillées) · Primes et heures en espèces, extras non déclarés, faux stagiaires, faux bénévoles · L'entraide familiale tolérée (occasionnelle, spontanée, gratuite) et celle qui ne l'est plus · Le conjoint : statut obligatoire, conjoint collaborateur limité à 5 ans (ceux en place avant 2022 doivent changer de statut au plus tard le 31 décembre 2026, sauf les personnes nées en 1964 ou avant) · Cas pratique : qualifier 10 situations vraies

03 Faux indépendants — 3 h
La présomption de non-salariat de l'immatriculé et quand elle tombe · Le lien de subordination (ordres, contrôle, sanction) et les indices relevés (un seul client, horaires imposés, outils fournis, ancien salarié repassé en auto-entrepreneur) · Renvoi à TPE-01 pour la sous-traitance BTP · Cas fil rouge : Bâti Côte d'Azur et ses « auto-entrepreneurs »

04 Ce que ça coûte — 3 h
Pénalité pour absence de DPAE (300 fois le minimum garanti, soit 1 305 € par salarié depuis le 1er juin 2026) · Redressement sur une base forfaitaire de 25 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (12 015 € par salarié en 2026, 12 225 € en 2027) · Majoration du redressement de 35 %, 50 % ou 60 % selon les circonstances, réduite de 20 points

05 Le contrôle URSSAF : les règles du jeu — 3 h
Avis de contrôle, charte du cotisant contrôlé (publiée sur le BOSS depuis 2026), contrôle sur place ou sur pièces · Pour les moins de 20 salariés, 3 mois au plus entre le début du contrôle et la lettre d'observations (prorogeable une fois, sauf travail

06 Pendant et après le contrôle — 3 h
Documents à fournir, qui parle, quoi écrire, garder une trace · Lettre d'observations et 30 jours pour répondre (60 jours sur demande) · Mise en demeure, commission de recours amiable, tribunal · Échéancier · Régulariser une situation avant le contrôle · Zones grises : les pièces « arrangées » après coup, l'obstacle au contrôle

en cas de paiement sous 30 jours, et de 45 % à 70 % en récidive · Annulation des réductions de cotisations · Reprise des cotisations sur 5 ans plus l'année en cours. Pour le dirigeant : 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, 225 000 € pour la société, exclusion des marchés publics, fermeture administrative, remboursement des aides publiques, et la nouvelle flagrance sociale qui permet des saisies conservatoires sans juge

dissimulé, obstacle au contrôle ou comptabilité inexploitable) · Droit à l'erreur · Ce que le contrôleur regarde en premier dans une TPE (réduction générale, frais professionnels, avantages en nature, cadeaux, primes, temps partiel, mutuelle) · Cas pratique : l'autodiagnostic en 20 points

07 Atelier — 3 h

Un samedi soir au Comptoir de Riquier, contrôle conjoint URSSAF et inspection du travail : qui est en règle, ce que risque le gérant. Puis Azur Clim Services reçoit une lettre d'observations : préparer la réponse

08 Mise en situation pratique à déposer — 2 h

Cas pratique à réaliser et à déposer · Correction individualisée sous 48 h après la fin de la formation

09 Évaluation finale — 30 min

Quiz ou cas pratique, synthèse des points clés. Seuil de réussite : 70 %.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en gestion. Un test de positionnement vérifie votre niveau de départ.

MÉTHODES ET MOYENS

Pas de cours théorique : chaque séquence part d'une situation vraie, dit ce que dit la règle, ce que ça coûte en cas de contrôle et le bon réflexe à prendre, en trois niveaux : la règle, les zones grises (ce qui se fait souvent et passe… jusqu'au contrôle) et les bonnes pratiques. Les cas suivent des entreprises fictives de Nice d'une formation à l'autre.

Boîte à outils remise : grille « salarié ou indépendant ? » en 12 questions, fiche « mes proches qui m'aident », simulateur de coût d'un redressement (.xlsx), autodiagnostic annuel, liste des pièces à préparer, modèle de réponse à une lettre d'observations, calendrier des délais de recours.

E-learning : plateforme E-COSUP Learn, accessible 24 h/24 pendant 3 mois. Présentiel : salle de formation à Nice. Visio : formation à distance avec le formateur.

ÉVALUATION

En présentiel et en visio : test de positionnement, exercices et cas pratiques en cours et en fin de formation, questionnaire de satisfaction.

En e-learning : test de positionnement, bilan noté à la fin de chaque module, une mise en situation pratique corrigée individuellement sous 48 h après la fin de la formation, évaluation finale en ligne (quiz ou cas pratique, synthèse des points clés, ressources) avec un seuil de réussite de 70 %, puis questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise.

SUIVI

Avant le démarrage, vous recevez vos identifiants et les instructions de connexion, avec un test de connexion. En e-learning, la plateforme enregistre vos connexions et votre progression (supports consultés, évaluations, temps passé). En visio, les présences sont pointées. Équipement nécessaire à distance : un ordinateur et une connexion internet.

ACCÈS ET DÉLAIS

E-learning : entrée permanente, accès ouvert pendant 3 mois. Présentiel et visio : dates fixées selon les inscriptions, de 3 à 8 participants.

Nous répondons à toute demande dans un délai de 2 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie chaque demande et met en place avec vous un accompagnement adapté à votre parcours.

Pour en bénéficier, contactez notre référent handicap dès votre demande d'information ou d'inscription, par e-mail à a.mesbah@ecosup.fr.

Travail dissimulé et contrôle URSSAF : les vrais risques vous intéresse ?
Un conseiller vous répond sous 2 jours ouvrés et étudie votre financement. Référence à indiquer : TPE-09.

contact@ecosup.fr
04 93 55 20 59